



# Procès-Verbal

## Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football

### Réunion du 15 mai 2023

*Président : D. DRESCOT*

*Membres présents : R. AYMARD (U2C2F), P. BERTHAUD (DTR), E. BERTIN, JL. HAUSSLER (GEF), P. PEALAT, P. PEZAIRE, B. VELLUT.*

*Membres excusés : D. LACOMBE (UNECATEF), J. MALIN, S. DULAC (CTR Formation).*

*Assiste : J-Ph. PERRIN (Référént Administratif CRSEEF LAuRAFoot)*

**RAPPEL** : la CRSEEF précise que toute demande de dérogation, ou d'information d'absence, de l'éducateur en charge de l'équipe doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à [statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr](mailto:statut-des-educateurs@laurafoot.fff.fr) ou par courrier.

**Les décisions de la C.R.S.E.E.F. sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel ([appel@laurafoot.fff.fr](mailto:appel@laurafoot.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

### **1 / Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023 :**

Le procès-verbal de la C.R.S.E.E.F., est approuvé.

### **2 / Correspondances diverses – Informations :**

La CRSEEF tient à rappeler l'importance de l'opération « BRASSARD – Educateur Responsable ». (<https://laurafoot.fff.fr/simple/port-du-brassard-par-leducateur/>)

#### ➤ **Courriers / courriels reçus**

- DOYAT ken : Courriel reçu le 27/04/2023 – Demande pour effectuer FPC avec son district. Recyclage à effectuer avant juin 2024.

### **3 / SECTION STATUT**

#### **Rappel important à tous les Clubs soumis à obligation :**

Nous vous rappelons de vous assurer de la désignation de vos éducateurs concernant les équipes soumises à obligation de votre Club, en respectant les conditions réglementaires (Article 13 Statut Fédéral et Article 2 Statut LAuRAFoot) (se référer au tableau des diplômes requis).

A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football appliquera les sanctions financières et sportives prévues aux Articles 12 et 13 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football et Article 2 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football.

## **Obligations d'encadrement :**

Rappel des obligations d'encadrement pour la saison 2022-2023 suite à l'Assemblée Générale du 29 Juin 2019 (Article 12 du Statut Fédéral et Article 1 du Statut Régional)

### **Obligations d'encadrement 2022/2023 :**

<b>STATUT FEDERAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL</b>		
<b>Niveau</b>	<b>Diplôme (a minima)</b>	<b>Divers</b>
R1	BEF	Contrat CDI (préconisé) ou CDD
R2	BEF	
<b>STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS DE FOOTBALL</b>		
R3	CFF3	
U16 / U18 / U20 R1et R2	CFF3	
U14 / U15 R1 et R2	CFF2	
U18 F / R1 et R2 Féminines	CFF3	
Futsal R1 et R2	Certificat Futsal Base	

## **A/ Statut Fédéral :**

### **PREAMBULE**

#### **Article 13 du Statut Fédéral des Educateurs et des Entraîneurs du Football**

Les Clubs des équipes participants aux Championnats de Régional 1 et Régional 2 (Seniors) doivent avoir formulé une demande de licence et/ou soumis une demande d'homologation de contrat conforme aux règlements pour l'éducateur en charge de l'équipe au plus tard le jour de la prise de fonction.

A compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match (Championnats et Coupe de France à partir de la compétition propre) disputé en situation irrégulière, de l'amende visée à l'Annexe 2 du présent Statut.

Les clubs, dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement, qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur dans un délai de trente jours **calendaires** à compter **du lendemain** de la date du 1er match de leur championnat respectif, encourent, en plus des amendes prévues à l'alinéa ci-dessus, une sanction sportive.

La commission prend connaissance des désignations des éducateurs pour les équipes évoluant en R1 et R2 senior masculin.

## **Club en infraction avec l'obligation de désignation (statut fédéral) :**

Aucun.

## **B/ Statut Régional :**

### **Article 2 du Statut des Educateurs et des Entraîneurs du Football de la LAuRAFoot**

#### **DESIGNATION DE L'EDUCATEUR**

##### **2.1 Désignation en début de saison**

Les clubs des équipes participant à **tous les championnats de la LAuRAFoot**, doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur en charge de l'équipe au plus tard la veille du premier match officiel (championnat ou coupe). A compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur non désigné et pour chaque match disputé en situation irrégulière d'une amende fixée selon les tarifs en vigueur. Les clubs qui n'ont pas désigné l'éducateur dans un délai de trente jours francs à compter de la date du 1er match officiel encourent, en plus des amendes prévues, une sanction sportive, à savoir, le retrait d'un point par match officiel disputé en situation irrégulière.

#### ➤ **Courriers / courriels reçus**

- ST BEAUZIRE US (R3 Poule D) : Courriel reçu le 12/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à la désignation en R3 Poule D – M. BRIFFON Olivier est désigné comme l'éducateur en charge de l'équipe Seniors, évoluant en R3, en remplacement de M. DARGENT Jérôme.
- AS MISERIEUX TREVOUX (R1 Poule C) : Courriels reçus les 13, 14, 21 avril et 4, 5 mai 2023. La Commission prend note des courriels relatifs à la désignation en R1 Poule C, de M. DES-SAIGNE Fabrice, désigné comme l'éducateur en charge de l'équipe Seniors, évoluant en R1, en remplacement de M. DODILLE Sébastien.
- AS MISERIEUX TREVOUX (R3 Poule F) : Courriels reçus les 13 avril et 5 mai 2023. La Commission prend note des courriels relatifs à la désignation en R3 Poule F, de M. BERNARD Johan, désigné comme l'éducateur en charge de l'équipe Seniors, évoluant en R3, en remplacement de M. DUBESSY Emmanuel.
- US MONISTROL SUR LOIRE (U 16 R2 poule A) : Courriel reçu le 18/04/2023 - La Commission prend note du courriel relatif à la désignation en U16 R2 Poule A – Mme ABAOUI Léa est désignée comme l'éducatrice en charge de l'équipe U16, évoluant en R2, en remplacement de M. GUERREIRO Pascal.
- COURNON FC (R3 Poule B) : Courriel reçu le 21/04/2023 - La Commission prend note du courriel relatif à la désignation en R3 Poule B – M. VACHON Eddie est désigné comme l'éducateur en charge de l'équipe Seniors, évoluant en R3, en remplacement de M. FERNANDEZ Eric.
- FC RIOM (U15 R2 poule A) : Courriel reçu le 01/05/2023 - La Commission prend note du courriel relatif à la désignation en U15 R2 Poule A – M. GARRUCHO Albert est désigné comme l'éducateur en charge de l'équipe U15, évoluant en R2, en remplacement de M. DEVAL Jonathan.
- CS AMPHION PUBLIER (R3 Poule J) : Courriels reçus le 22/04 et le 08/05/2023 - La Commission prend note du courriel relatif à la désignation en R3 Poule J – M. MARIE JEANNE Melvin

est désigné comme l'éducateur en charge de l'équipe Seniors, évoluant en R3, en remplacement de M. STOILJKOVIC Dragan.

- ES DE VEAUCHE (U15 R1 Niveau B) : Courriel reçu le 10/05/2023 - La Commission prend note du courriel relatif à la désignation en U15 R1 – M. BACON Antoine est désigné comme l'éducateur en charge de l'équipe U15, évoluant en R1, en remplacement de M. MARTINEZ Xavier.
- US ANNEMASSE (R2 Féminines) : Courriel reçu le 12/05/2023 – - La Commission prend note du courriel relatif à la désignation en R2 Féminines – M. BIASETTI Gaetan est désigné comme l'éducateur en charge de l'équipe Féminines, évoluant en R2, en remplacement de M. AMAS-SAS Karim.

## **Demandes de dérogation saison 2022.2023 :**

### **Statut Fédéral :**

#### **R1 Poule C :**

VENISSIEUX FC : Demande de dérogation en faveur de M. LAVIOLETTE Willy reçue le 13/04/2023. Considérant que M. LAVIOLETTE Willy, titulaire du CFF3, ne possède donc pas le niveau de diplôme requis (BEF a minima) pour encadrer l'équipe Seniors de VENISSIEUX FC, évoluant en R1 ; Attendu que M. LAVIOLETTE Willy participe à la formation BEF pour la saison 2022-2023, la Commission accorde la dérogation demandée pour la saison 2022-2023, afin que M. LAVIOLETTE Willy puisse encadrer l'équipe Seniors de VENISSIEUX FC évoluant en R1 (l'article 12.3.c du statut fédéral).

### **Statut Régional :**

#### **RAPPEL : Règlements généraux de la LAuRAFoot : Dérogations :**

- Article 5.3 - *L'éducateur ne possédant aucun diplôme ou certification doit s'engager par écrit auprès de la LAuRAFoot dans un plan de formation. Pour cela, il doit suivre la ou les sessions de formation lui permettant d'obtenir la ou les certification(s) ou le diplôme requis au niveau de l'équipe entraînée.*
- Article 5.4 - *En cas de non-obtention de la ou des certification(s) et ou diplôme(s) à l'issue de la ou des formations, la CRSEEF apprécie le ou les motifs de la non-obtention du ou des certifications ou diplôme requis pour accorder ou non la poursuite de la dérogation.*

### **Présence sur le banc :**

- ES DE VEAUCHE (U15 R1 Niveau B) : Courriel reçu le 10/05/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. MARTINEZ Xavier (ES DE VEAUCHE / DOMTAC) du 14 mai 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. MARTINEZ Xavier est excusée.
- FC LIMONEST DARDILLY (R2 Poule D) : Courriel reçu le 12/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. MIHAJLOVIC Martin (MARBOZ ESB / FC LIMONEST DARDILLY) du 15 avril 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. MIHAJLOVIC Martin est excusée.
- FC VAL LYONNAIS (R3 Poule F) : Courriel reçu le 13/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. GUERIN Johan (ST FONTS CO / FC VAL LYONNAIS) du 15 avril 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. GUERIN Johan est excusée.

- FC CHATEL GUYON (R2 Poule A) : Courriel reçu le 13/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. EYDIEUX François (CUSSET SCA / FC CHATEL GUYON) du 16 avril 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. EYDIEUX François est excusée.
- SC ST POURCINOIS (R3 Poule B) : Courriel reçu le 20/04/2023 - La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. AFIADENIGBAN GANDAR Kodjo (SC ST POURCINOIS / US VENDAT) du 23 avril 2023 et (LIGNEROLLES LAVALT / SC ST POURCINOIS) du 30 avril 2023- Elle considère que les absences du banc de touche de M. AFIADENIGBAN GANDAR Kodjo sont excusées.
- AM. C. CREUZIER LE VIEUX (R3 Poule C) : Courriel reçu le 24/04/2023 - La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. LAURENZANA Teddy (AM. C. CREUZIER LE VIEUX / US MARINGUOISE) du 30 avril 2023 - Elle considère que l'absence du banc de touche de M. LAURENZANA Teddy est excusée.
- ES DE VEAUCHE (R2 Poule C) : Courriel reçu le 24/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. TARANTINO Léo (ES DE VEAUCHE / FC BOURGOIN JALLIEU) du 30 avril 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. TARANTINO Léo est excusée.
- FC LIMONEST DARDILLY (R2 Poule D) : Courriel reçu le 28/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. MIHAJLOVIC Martin (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF / FC LIMONEST DARDILLY) du 29 avril 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. MIHAJLOVIC Martin est excusée.
- BEZENET DOYET FOOT (R3 Poule B) : Courriel reçu le 28/04/2023 - La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. YASSINE Mehdi (CHAMALIERES FC / BEZENET DOYET FOOT) du 30 avril 2023 - Elle considère que l'absence du banc de touche de M. YASSINE Mehdi est excusée.
- AC. S. MOULINS FOOTBALL (U18 R1 Poule A) : Courriel reçu le 28/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. DURON Fabien (ISSOIRE US / DOMTAC) du 6 mai 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. DURON Fabien est excusée.
- THONON EVIAN GRAND GENEVE FC (U20 R2 Poule C) : Courriel reçu le 29/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. PAZ AGUILAR Martin (LA MOTTE SERVOLEX US / TEGG FC) du 29 avril 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. PAZ AGUILAR Martin est excusée.
- THONON EVIAN FC (U18 R1 Féminines) : Courriel reçu le 29/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. CANIZARES Cyrille (THONON EVIAN FC / FC D'ANNECY) du 29 avril 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. CANIZARES Cyrille est excusée.
- AS CLERMONT ST JACQUES FOOT (R1 Poule A) : Courriel reçu le 29/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. LAISSAOUI Zouhayr (MOULINS YZEURE FOOT / AS CLERMONT ST JACQUES) du 30 avril 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. LAISSAOUI Zouhayr est excusée.
- ROANNAIS FOOT 42 (U15 R1 Niveau B) : Courriel reçu le 28/04/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. VERNAY Damien (AURILLAC FC / ROANNAIS FOOT 42) du 13 mai 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. VERNAY Damien est excusée.

- AS ST PRIEST (R3 Poule E) : Courriel reçu le 04/05/2023 - La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. GERARD Joseph (ES TRINITE / AS ST PRIEST) du mai 2023 - Elle considère que l'absence du banc de touche de M. GERARD Joseph est excusée.
- ANDREZIEUX BOUTHEON FC (U14 R1 Niveau A) : Courriel reçu le 05/05/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. LUCHEL Clément (O. DE VALENCE / ABFC) du 6 mai 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. LUCHEL Clément est excusée.
- US ANNECY LE VIEUX (U20 R2 Poule C) : Courriel reçu le 12/05/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. VALLIER Eric (US ANNECY LE VIEUX / GJ DINGY LANFONNET) du 14 mai 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. VALLIER Eric est excusée.
- LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (R1 Poule B) : Courriel reçu le 12/05/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. PAYZAC Julien (LE PUY FOOT 43 AUVERGNE / RHONE VALLEE FC) du 13 mai 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. PAYZAC Julien est excusée.
- CS PONT DU CHATEAU (R2 Poule B) : Courriel reçu le 13/05/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. CHANTELAUZE Stéphane (suspendu) (CS PONT DU CHATEAU / AS SAVIGNEUX MONTBRISON) du 13 mai 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. CHANTELAUZE Stéphane est excusée.
- CEBAZAT SPORTS (U18 R2 Féminines) : Courriel reçu le 13/05/2023 – La Commission prend note du courriel relatif à l'absence du banc de touche de M. MANOUVRIER Nicolas (CEBAZAT SPORTS / GF MYF BESSAY) du 14 mai 2023- Elle considère que l'absence du banc de touche de M. MANOUVRIER Nicolas est excusée.

## **Contrôle de la présence sur le banc de touche / Absences non excusées :**

### ➤ **Contestations notifications / courriels reçus.**

- SO PONT DE CHERUY (R3 Poule H) : Courriel reçu le 02/05/2023 – Réponse faite au Club.
- CS AMPHION PUBLIER (R3 Poule J) : Courriel reçu le 03/05/2023

## **Statut Fédéral**

### **Statut Régional**

#### **R3 Poule J :**

#### **AMPHION PUBLIER CS :**

Suite à la réception d'éléments nouveaux, la CRSEEF a procédé à un nouvel examen de la situation, et a décidé d'annuler la décision prise lors de sa réunion du 03/04/2023.

Par conséquent, considérant l'absence de courrier du club d'AMPHION PUBLIER CS relatif à l'absence sur le banc de l'entraîneur désigné M. STOILKOVIC Dragan, lors de la 15<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> de championnat du 26/03/2023 et du 16/04/2023 ; La Commission estime que le Club d'AMPHION PUBLIER

CS a été en infraction lors de cette journée et décide de le sanctionner de 25 Euros par match, conformément à l'article 4 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football.  
AMPHION PUBLIER CS : 15<sup>ème</sup> journée (26/03/2023), 17<sup>ème</sup> journée (16/04/2023), soit un total de 50 Euros.

#### **4 / Formation continue :**

La Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football valide l'aménagement du processus pour les Educateurs BMF et BEF (Article 6.2).

L'obtention d'un des certificats fédéraux de spécialités délivrés par la LAuRAFoot a valeur de formation professionnelle :

- *Certificat Fédéral de Futsal Base (FSALB)*
- *Certificat Fédéral Educateur de Gardien de but (CFEGB)*
- *Certificat d'Entraîneur Gardiens de But Niveau 1 (CEGB Niveau 1)*
- *Certificat Fédéral de Beach Soccer (CFBS)*
- *Certificat Fédéral de Préparateur Physique (CFPP)*

**La Commission invite les clubs, les entraîneurs et éducateurs à prendre connaissance des nouvelles modalités du Plan Fédéral de Formation Professionnelle Continue (article 6 du Statut Fédéral).**

- La Commission informe les éducateurs suivants qu'ils sont en infraction avec leur obligation de formation professionnelle continue et que leur licence ne sera pas délivrée tant qu'ils n'auront pas effectué une session **complète** :

- ALLEX BILLAUD Gerald (A.S. ST PRIEST)	2520232804
- ALLIBERT Steve (US ANCONE)	2558621571
- ANGELOZ Bastien (O. LYONNAIS)	2508675937
- BAMBA Abdoul Kharyme (AS THONON)	200400671
- BAUDRIER Nicolas (O. DE VALENCE)	2519429837
- BEN ALI Garid (CO DONZEROIS)	1731280458
- BERROUKECHE Mehdi (AC RIPAGERIEN)	2598626085
- BERTHET Alban (HTE BREVENNE F)	2520429490
- BON Antoine (FC COLOMBIER SATOLAS)	2543239932
- BONCHE Pierre (ENT JEUNES LOIRE MEZENC)	538205650
- BOSSET Régis (FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE)	838409558
- BOSSY Stéphane (ARTAS CHARENTONAY FC)	2520243096
- BOUDIER Sylvain (TEGG FC)	1320306379
- BOURGEOIS Samuel (US CREYS MORESTEL)	2510480889
- BOYER Christophe (US FEILLENS)	811062020
- BROCHE Christian (FC DE HAUTE TARENTEISE)	2520235794
- CAPUANO Jérémy (RHONE SUD F.C.)	2510947772
- CARENZI Didier (FC SEYSSINS)	2500580594
- CASTAN Thierry (FC D'ANNECY)	370516139
- CHAHBOUN Adil (FC TRICASTIN)	1756210637
- CHANEL Jean Sébastien (O. SUD REVERMONT 01)	2599864850
- CROZIER Felix (AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE)	2508670080
- DAOUADJI Samir (FEYZIN C. BELLE ET.)	2510956151
- DAVID Jean-Charles (CLERMONT FOOT 63)	538219175
- DELPECH Marion (FC CROLLES BERNIN)	2598629265
- DESGARDINS Renaud (US REVENTINOISE)	2519403230
- DEYRIEUX Guillaume (FC BORDS DE SAONE)	2519432989
- DI PALMA Sébastien (O. ST GENIS LAVAL)	2548611603

- DONEGA Paulo (ENT S. DE TARENTEISE)	2548620215
- DUCHALET Marion (S.A. THIERNOS)	2545498829
- DUFAYET Lionel (AURILLAC FC)	520920294
- DURANTET Jean-Michel (ROANNAIS FOOT 42)	2520231015
- EYMARD Jeremie (CONDRIEU FC)	2578622361
- FENAZI Fahmi (FC D'ANNECY)	2520350119
- FERES Jeremy (RETOURNAC SP.)	2543867232
- FERNANDEZ Stephane (F. C. SUD OUEST 69)	2520229125
- FRANCO Julien (FC LIMONEST)	2020767271
- FRANCON Nicolas (US ISSOIRE A. DU MAS)	560914771
- FRISON Mathieu (FC VAL LYONNAIS)	2543292716
- GAFFIE Michel (AS ST JUST ST RAMBERT)	2529403198
- GAILLARD Cyril (US ANNECY LE VIEUX)	2558627662
- GIROUIN Thierry (O. VALENCE)	2520245451
- GONCALVES Christophe (FRATERN. AM LE CENDRE)	520087634
- HAFID Kamel (CS AMPHION PUBLIER)	2520430059
- HARRACHE Kamal (US MAJOLAINE MEYZIEU)	2518675118
- HARRISON Steeven (MOULINS YZEURE FOOT 03)	2127566747
- HASNI Khaled (ESP. CEYRATOISE)	1756220428
- JARROUX Johann (CSA POISY)	2520525396
- JOTTEUR Pauline (US VALLEE JABRON)	2598625289
- LACROIX Pascal (OC D'EYBENS)	2538641336
- LAURENT Patrick (US GIEROISE)	2538662396
- LAVIGNE Fabien (AS PORTUGAISE VALENCE)	2520241904
- LAZZAROTTO Frederic (FC LA TOUR ST CLAIR)	2520250898
- LE DUAULT Mickael (CS MEGINAND)	2508666357
- LE ROUX José (L'ETRAT LA TOUR SPORTIF)	2210624626
- LECONTE Bertrand (FC DU NIVOLET)	2529400046
- LESSIG Jonathan (SPORTING CLUB DE LYON)	1539582198
- LEVE Henri (CS VVA)	2411367662
- MAGNIER Jérémy (LEMPDES SP.)	2544512918
- MANDES Norbert (US GRAND MONT LA BATHIE)	2520252992
- MARTINET Frederic (RC VICHY)	520461461
- MARTINS Raoul (US PONTOISE)	2520521422
- MAURIZIO Romain (EV. S. GENAS AZIEU)	2578618133
- MEKKAOUI Sofiane (SPORTING CLUB DE LYON)	2508674274
- MERLE Jacques (AURILLAC FOOTBALL CLUB)	540910536
- MESSAI Faouzi (F.C. BOURGOIN JALLIEU)	2538631647
- MIECH Bertrand (ESP. CEYRATOISE)	570913323
- MOHAMED SBA M'Hamed (VENISSIEUX FC)	2568617874
- MOLLON Romain (ESB. FOOTBALL MARBOZ)	1806528295
- MONTEIRO Eric (GRENOBLE FOOT 38)	2500547503
- MOREAU Jacques Antoine (ACS MOULINS FOOTBALL)	538212582
- MOREIRA Francisco (FC ST ETIENNE)	2543730617
- MOULIN Florent (HAUT LYONNAIS)	420751007
- PALISSE François (ES BOULIEU LES ANNONAY)	2520251491
- PATISSIER Franck (ROANNAIS FOOT 42)	2500551816
- PERIE Franck (CERC S. ARPAJONNAIS)	1092116414
- PERRIN Michel (O. ST ETIENNE)	2568630809
- PICOT Nathan (CHAMBERY SAVOIE FOOT)	2518676127
- PIRES RODRIGUES André (AS MARTEL CALUIRE)	9602223888
- PLACIDE Lucas (AC. S. MOULINS FOOTBALL)	2543811398



- PLANCHE Karl (CHASSIEU DECINES FC)	2520237900
- POLSINELLI Olivier (US EST LYONNAIS FOOT)	2510948205
- PORTIER Isabelle (CS AMPHION PUBLIER)	2520544696
- PRIMARD Raphael (ESB F. MARBOZ)	2520245898
- RANCE Anthony (FC CHAMALIERES)	520923676
- RAVEL Jérôme (SA THIernois)	520094144
- RIBES Eric (SC BOURGUESAN)	2520921359
- RICHAUD Christophe (A. VERGONGHEON ARVANT)	530911624
- ROBERT Didier (A. VERGONGHEON ARVANT)	510714135
- ROLLAND Loann (MOS 3 R. FC)	2543148859
- RONGONI Paolo (O. LYONNAIS)	2545726982
- ROUMEAS Patrick (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2520244751
- SCOZZARI BAIO (GOAL)	2548624417
- SEVESTRE Kévin (AC.S. MOULINS FOOTBALL)	520921322
- SIKORSKI Eric (AS NORD VIGNOBLE)	520919420
- TAOUHARIA Abderrahim (AS NEYDENS)	2578614239
- TROPEA Graziano (CA MAURIENNE)	2510791126
- VACHER Romain (FC PONTCHARRA ST LOUP)	2508660218
- VERGER Romain (US PONTOISE)	2529415969
- VIGO Florent (US VALLEE DE L'AUTHRE)	500925482
- VOLFF Jean-Nicolas (O. LYONNAIS)	2544322529
- ZOCCO Sandro (FC CHABEUILLOIS)	2510696028

➤ Les éducateurs suivants doivent obligatoirement effectuer leur formation continue au cours de la saison 2022/2023 :

- ARSAC Thomas (O. ST JULIEN DE CHAPTEUIL)	520755551
- AYLON Hugo (CLERMONT FOOT 63)	2543778438
- BATAILLE Stéphane (AM. L. ST MAURICE L'EXIL)	2520347566
- BARBALAT Laurent (GFA RUMILLY VALLIERES)	2520432631
- BENGRIBA Selim (ES DE MANIVAL)	1022158130
- BENOIT Amaury (ESSOR BRESSE SAONE)	2588621483
- BEYTET Philippe (FC CHATEL GUYON)	520090050
- BORDIER Anthony (CLERMONT FOOT 63)	838416750
- BOUILLET Sunny (FC COLOMBIER SATOLAS)	2543294224
- BRAULT Patrice (FC CHIRENS)	2568641197
- CARTAL Anthony (ANZIEUX FOOT)	2508664949
- CHAABI Souphien (O. DE VALENCE)	2568614239
- CHABRILLAT Joachim (CLERMONT FOOT 63)	538207503
- CHAPELET Mathis (LYON – LA DUCHERE)	2543705030
- CHARDAIRE Cédric (AS LA SANNE ST ROMAIN)	2518686200
- COLLOMB Marc (CASCOL OULLINS)	2528704961
- CONTOUR Joan (MYF 03 AUVERGNE)	2543768403
- CORNET Corenthin (MYF 03 AUVERGNE)	2543216403
- COULOT Loic (COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE)	2520520070
- DEBBAH Fares (O. SALAISE RHODIA)	2568624284
- DECAUP Nicolas (GRENOBLE FOOT 38)	2568627935
- DELFRATE Carl (FBBP 01)	2378052735
- DESCHAMPS Sébastien (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2598620313
- EL KELLALI Brice (ENT. CREST AOUSTE)	2543421939
- ETIALE Abdelilah (L'OUVERTURE FUTSAL)	538217561
- FLUTEAU Alexandre (CLERMONT FOOT 63)	560913452
- GALVAING Jérôme (FC AURILLAC)	2543011394
- GOMES Secundino FC LA SEMINE CHENE)	2520431466
- GRISIGLIONE Pierre (RIORGES FC)	2519409408

- GRIVEAU Steve (US BEAUFORTOISE)	2508661714
- GUIGUE Alexandre (FC DE BORD DE VEYLE)	2543836209
- GUIGUE Jérôme (MYF 03 AUVERGNE)	520919219
- GUILLOT Xavier (USG LA FOUILLOUSE)	2568632444
- HAMDACHE Mohammed Amine (FBBP 01)	1324023526
- HING Sowaddhana (AS MONTFERRANDAISE)	1122460756
- IKEMEFUNA OLISA Anthony (S.C. CRUASSIEN)	2543354342
- IMBERT Philippe (US DIVONNE)	2520233073
- JENESTIER Mickael (ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE)	2543562766
- KEBE Al Hassan (US ANNEMASSE)	2508666502
- KONTE Moussa (AS DE MONTCHAT LYON)	2545485796
- LANDEVILLE Hugo (AS ST PRIEST)	2543908472
- LAVARENNE Laurent (AS ST MARCELLOISE)	2520245292
- LORILLO Jean-Marie (ST CHAMOND FOOT)	2538652350
- MANDES Norbert (AS HTE COMBE DE SAVOIE)	2520252992
- MARIAMA John (ASF PIERRELATTE)	2508662145
- MILLERAND Julien (AS VEORE MONTOISON)	1756230635
- MONNEY Pascal (US COURPIEROISE)	520920275
- MORAND Valentin (AS ST PRIEST)	2543737435
- PAGIS Pierre Jean (SP. CHATAIGNERAIE CANTAL)	540916991
- PANAFIEU Gilles (ENT. DYONISIENNE ST DENIS)	2519413597
- PEREIRA LAGE Clément (AS CLERMONT ST JACQUES)	2543836516
- PIGNATELLI PIATTONI Christophe (AS SAVIGNEUX M.)	2543631693
- POCHIERO Jérôme (RHONE CRUSSOL FOOT 07)	2528726530
- RASPAIL cyril (PS ROMANAISE)	2548612026
- SGUEB LAMIN Moez Ledin Ellah (FC CHAPONNAY MAR.)	2547393795
- SOLTERMANN Florian (AS D'UGINE)	2508673300
- TRAORE Mamadou (AIX FC)	2585100057
- VIGNALLY Lucas (FBBP 01)	2578618901
- VILLETTE Romain (AS MONTFERRANDAISE)	570910161
- VILMAIRE Steve (US ANNEMASSE)	1405325314
- YAHIA Jonathan (O. ST ETIENNE)	2543856713
- ZGUEB LAMIN Moez Ledin Ellah (FC CHAPONNAY MAR.)	2547393795

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Pôle formations : [formations@laurafoot.fff.fr](mailto:formations@laurafoot.fff.fr) ou consulter le catalogue et le calendrier des sessions de formation professionnelle continue pour la saison 2022/2023 sur le site internet de la LAuRAFoot.

## **SECTION EQUIVALENCES**

Dossiers validés (BEF) :

- BOUCHAGE Cédric (20/04/1978)

Date prochaine C.R.S.E.E.F. : 05/06/2023 à 18 h 00.

Le Président,

Le Secrétaire,

D. DRESCOT

R. AYMARD